

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juillet 2026

Sous la Présidence de Cornelia ROTT - Maire

Présents : Cornélia ROTT, Aurélie HAUCK, Anne-Sophie ROTT, Olivier CLERY, David GIROLT, Francis WOEHL, Isabelle KNAEBEL, Frédérique JUNKER, Frédéric WENDLING, Martin SCHEIDT, Nicolas FISCHER, Fabien ROHE, Claudia FRISON, Sandra BEILL, Denis EBERT, Françoise BRAUN, Michel LOM.

Absents excusés : Lucie FRISON, absente excusée, donne pouvoir à Cornelia ROTT, Mathieu STEINMANN, absent excusé, donne pouvoir à Michel LOM.

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 17

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES – RESSOURCES HUMAINES

2.3 SALLE DES FETES DE SEEBACH : mise place d'une convention pour l'emploi d'un bénévole,

Les collectivités territoriales peuvent bénéficier, à titre exceptionnel et gratuit, du concours de bénévoles ou de collaborateurs occasionnels du service public pour la réalisation d'activités d'intérêt général ou d'intérêt communal. Ces interventions ne peuvent avoir pour objet de pourvoir durablement un emploi permanent ou de se substituer aux missions normalement exercées par les agents communaux.

En l'espèce, il s'agirait de recourir à un bénévole afin d'assurer la gestion de la salle des fêtes de SEEBACH tant dans la gestion et la préparation du matériel que dans la gestion de la salle elle-même en recevant les futurs utilisateurs pour leur présenter l'équipement, leur expliquer le fonctionnement et relever les compteurs afin de pouvoir refacturer les charges correspondantes.

La commune de SEEBACH a reçu la candidature de Monsieur Michel LINGER qui connaît très bien cette installation pour la gérer depuis de très nombreuses années en tant qu' élu.

Il est ici précisé que les interventions de bénévole sont exclusivement réalisées à titre gratuit. Elles ne créent aucun lien de droit public ou de droit privé entre le bénévole et la commune et ne donnent lieu à aucune rémunération. La commune veillera à ce que les garanties d'assurance couvrent les interventions des bénévoles dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

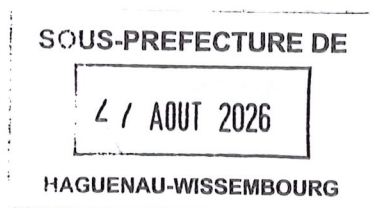
Une convention spécifique sera passée entre la commune de SEEBACH et Monsieur Michel LINGER afin d'établir les conditions d'exercice de cette mission.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, avec 3 votes contre (Françoise BRAUN, Michel LOM, Mathieu STEINMANN) et 16 voix pour,

- **AUTORISE** le recours au bénévolat pour la mission de gestion de la salle des fêtes de SEEBACH et de la Banque de matériel,
- **AUTORISE** la mise en place d'une convention de bénévolat entre la commune de SEEBACH et Monsieur Michel LINGER,
- **AUTORISE** Madame la Maire de SEEBACH à signer cette convention de bénévolat qui précisera les contours des missions qui seront assurées par M. Michel LINGER dans ce cadre,
- **CHARGE** Madame la Maire de SEEBACH de toutes les formalités.



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
La Maire
Cornelia ROTT

A blue circular stamp for the "MAIRIE de SEEBACH" with "Bas-Rhin" at the bottom. A dark ink signature is written over the stamp.

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie ROTT

A blue circular stamp for the "MAIRIE de SEEBACH" with "Bas-Rhin" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

Document affiché :

- sur le tableau d'affichage municipal : le 7 septembre 2026,
- sur le site internet de la commune : le 7 septembre 2026.